



Recherche en un coup d'œil

Prévision de la récidive au moyen de l'échelle ISR-R1 et d'une mesure de substitution

MOTS CLÉS : Échelle d'information statistique sur la récidive, échelle ISR-R1, évaluation du risque, récidive, nouvelle infraction

Pourquoi nous avons effectué cette étude

La prévision de la récidive est un travail complexe qui, de toute évidence, revêt une très grande importance au moment de la prise de décisions relatives aux différents types d'élargissement. Dans le cadre de ce travail d'évaluation, le SCC utilise l'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle ISR-R1). L'échelle, qui n'est utilisée que pour évaluer les délinquants non autochtones, permet d'établir la probabilité qu'un délinquant commette un acte criminel au cours des trois années suivant sa mise en liberté.

La présente étude vise à déterminer si, en dépit des changements au sein de la population carcérale, l'Échelle d'ISR-R1 demeure efficace au moment de prévoir la récidive. En outre, les auteurs se sont penchés sur la question de savoir si cette échelle de mesure permettait de prévoir la récidive violente et la récidive sexuelle. Enfin, ils ont examiné l'applicabilité éventuelle d'une mesure de substitution de l'échelle aux délinquants autochtones de sexe masculin et aux délinquantes autochtones et non autochtones.

Ce que nous avons fait

Nous avons examiné les scores sur l'échelle et le résultat post-libératoire de 11 571 délinquants non autochtones de sexe masculin mis en liberté entre 2005 et 2007. De plus, nous avons utilisé une mesure de substitution de l'échelle afin de calculer approximativement le score sur l'échelle de l'ensemble des délinquants autochtones ($N = 2\ 846$), des délinquantes autochtones ($N = 251$) et des délinquantes non autochtones ($N = 684$) mis en liberté au cours de la même période.

Ce que nous avons trouvé

Les résultats montrent clairement qu'elle demeure un outil approprié au moment de prévoir la récidive générale des délinquants non autochtones de sexe masculin au cours des trois années suivant leur mise en liberté. En fait, les résultats de l'étude se rapprochent beaucoup de ceux obtenus il y a près de dix ans, ce qui prouve que l'exactitude prédictive de l'échelle n'a pas diminué malgré les changements au sein de la population carcérale.

En outre, en dépit du fait que l'échelle n'a été mise au point que pour prévoir la récidive générale, sa capacité de

prévoir la récidive violente s'est révélée satisfaisante. Toutefois, elle ne permet pas de prévoir la récidive sexuelle.

Enfin, l'application de la mesure de substitution de cet outil aux délinquants autochtones de sexe masculin et aux délinquantes a donné de bons résultats. La mesure de substitution a permis de mieux prévoir la récidive des délinquantes non autochtones que celle des délinquants non autochtones de sexe masculin. L'exactitude prédictive de l'échelle s'est révélée quelque peu inférieure en ce qui a trait aux délinquants autochtones de sexe masculin, même si le degré d'exactitude obtenu a été considéré satisfaisant.

Ce que cela signifie

Les résultats soutiennent manifestement le maintien de l'utilisation de l'échelle dans le cadre de la planification de la gestion des cas et de la prise de décisions relatives à la mise en liberté en ce qui concerne les délinquants non autochtones de sexe masculin.

Il est recommandé de mener d'autres recherches afin de mettre le doigt sur les éléments de cet outil de mesure et les variables tenant compte des différences culturelles et du sexe qui peuvent être combinés pour mettre au point des mesures du risque de récidive générale chez les délinquants autochtones et les délinquantes. La création de telles mesures renforcera la capacité du SCC et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada de prévoir le risque de récidive de tous les délinquants, peu importe leur sexe et leur origine ethnique.

Pour de plus amples renseignements

Barnum, G. et Gobeil, R. (2012). *Prévision de la récidive au moyen de l'Échelle d'ISR-R1 et d'une mesure de substitution*. Rapport de recherche R-281. Ottawa (ON) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Geoffrey Barnum et Renée Gobeil

Pour nous joindre

Direction de la recherche

613-995-3975

recherche@csc-scc.gc.ca